



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 16 novembre 2023.

Titre et objet : RÈGLEMENT CA-2023-404 ORDONNANT DES TRAVAUX AU 7151, BOULEVARD COUSINEAU POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES SERVEURS DE LA CENTRALE 911 ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 29 janvier au 2 février 2024, et a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 1er mars 2024.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 26 mars 2024
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière